

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20240625-20240611DEL2-DE

20240611DEL2
S²LO

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	22
De votants	28
Pour	26
Contre	1
Abstention	1

OBJET :

**ADOPTION DES TARIFS
PERISCOLAIRES, DES ACCUEILS
DE LOISIRS 2024-2025**

DELIBERATION :

Publiée le 29 mars 2024

Rendue exécutoire le 25 juin 2024

**Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 29
mars 2024**

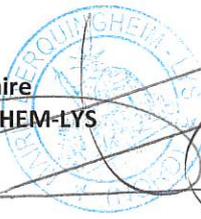
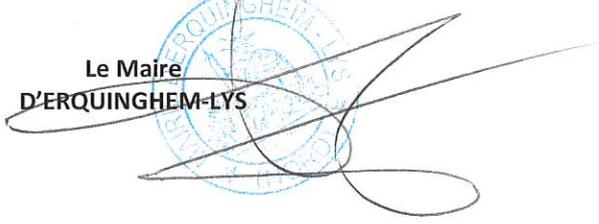
Le maire certifie que cette
délibération a été publiée le :

25 juin 2024;

Et que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite le :

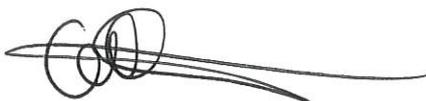
4 juin 2024 ;

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mesdames et Messieurs : BEZIRARD Alain, Michael LEROY, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Laetitia PANIEZ, procuration à Madame Annie PREUDDOMME, Madame Christelle GRATIEN, procuration à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration à Monsieur Olivier JOUCLA, Monsieur Vincent DOUCHET, procuration à Monsieur Alain BEZIRARD, Monsieur François BIERVLIET, procuration à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration à Madame Caroline CHARPENTIER,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant les tarifs pratiqués au sein du service « jeunesse » pour les activités périscolaires, les accueils de loisirs (*espace éducatif et pause méridienne, mercredis récréatifs, accueils de loisirs, séjours découvertes, repas, transport, participations municipales*) à compter du 1er septembre de chaque année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Par une Abstention (Madame Christine BOCKAERT), un vote Contre (Monsieur Jacky BOULINGUEZ) et vingt-six vote Pour, le Conseil Municipal adopte les tarifs du service « jeunesse » applicables du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, selon la grille tarifaire ci-annexée.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire



